

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les animaux
Lima (Pérou), 7 – 13 juillet 2006

Communication régionale

MANUEL POUR LES REPRESENTANTS REGIONAUX

1. Le présent document a été préparé, avec l'aide du Secrétariat, par Carlos Ibero, représentant suppléant de l'Europe au Comité pour les animaux et président du groupe de travail commun travaillant par courriel au manuel pour les représentants régionaux. La Présidente du Comité pour les plantes a examiné l'annexe au présent document.
2. La décision 13.13, à l'adresse des comités scientifiques, stipule que:

Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes formeront un groupe de travail commun travaillant par courriel, composé de deux représentants de chaque Comité et d'un président nommé, pour préparer en 2005 un manuel pour les représentants régionaux, expliquant le rôle et les tâches des représentants et leur donnant des avis pratiques sur la manière de remplir leur mandat, applicable dans différentes situations culturelles, et contenant des informations pour les organes de gestion et les autorités scientifiques des Parties, expliquant le rôle et les tâches des représentants régionaux et les obligations des Parties envers ces représentants. Un financement externe sera recherché pour l'impression du manuel.

3. A leur 21^e et 15^e session respective (Genève, 2005), le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont établi un groupe de travail commun pour examiner cette question durant ces sessions. Le groupe de travail a soumis un rapport d'activité [document PC15/AC21 WG3 Doc. 1 (Rev. 1)] incluant des propositions sur la forme et le contenu du manuel et a recommandé que le groupe de travail commun travaillant par courriel, requis par la décision 13.13, soit composé des personnes suivantes: C. Ibero (représentant suppléant de l'Europe au Comité pour les animaux) (président), D. Rivera (représentante de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes au Comité pour les plantes), B. Khayota (représentante de l'Afrique au Comité pour les plantes), M. Pourkazemi (représentant de l'Asie au Comité pour les animaux) et M. Jolon Morales (représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes au Comité pour les animaux). Le rapport d'activité a été adopté par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes.
4. Il est rappelé au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes qu'aux termes de la décision 13.13, le manuel aurait dû être préparé en 2005.
5. Le texte préparé par le groupe de travail commun travaillant par courriel au manuel pour les représentants régionaux est joint en annexe au présent document, conformément au document PC15/AC21 WG3 Doc. 1 (Rev. 1).

6. Le groupe de travail recommande que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes adoptent le manuel soumis en annexe après achèvement de la liste des liens et des sources d'informations et en tenant compte de tout changement jugé approprié durant la session.
7. Concernant la forme du manuel, le premier texte devrait constituer la partie principale de la version imprimée, et il est proposé comme base de la version PowerPoint qui sera préparée quand les Comités auront approuvé le texte et décider de la manière de le créer.

Manuel pour les représentants régionaux

TEXTE SOUMIS AU COMITE POUR LES ANIMAUX ET AU COMITE POUR LES PLANTES POUR ADOPTION

L'essentiel de la CITES

A quoi sert ce manuel?

Il doit être un outil pratique à l'usage des représentants régionaux aux comités techniques CITES.

Les représentants régionaux? Les comités techniques? La CITES?

Commençons par le commencement

- **La CITES:** C'est la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction <http://www.cites.org/fra/index.shtml>
- **Les espèces menacées d'extinction couvertes par la CITES:** plus de 5200 animaux; plus de 28.400 plantes <http://www.cites.org/fra/disc/species.shtml>
- **Le commerce international:** De nombreuses espèces sont, ou pourrait être, menacées par le commerce international. Les inscrire aux annexes CITES vise à éviter cette menace à leur survie.

Comment la CITES fonctionne-t-elle?

A ce jour, 169 pays (les Parties) ont rejoint la Convention.

<http://www.cites.org/fra/disc/parties/index.shtml> (cartes, etc.)

Chaque pays nomme ses propres autorités CITES <http://www.cites.org/fra/resources/links.shtml>:

- **ses organes de gestion**, qui contrôlent le commerce au moyen de documents et autres instruments.
- **ses autorités scientifiques**, qui sont chargées des aspects scientifiques du commerce international, lequel doit être durable et ne pas menacer la survie des espèces

La CITES a-t-elle d'autres organes directeurs? Oui: <http://www.cites.org/fra/disc/org.shtml>

- la Conférence des Parties
- le Comité permanent <http://www.cites.org/fra/com/SC/index.shtml>
- les comités techniques
- le Secrétariat

La Conférence des Parties: <http://www.cites.org/fra/cop/index.shtml>

C'est l'assemblée générale de tous les Etats signataires (les Parties); elle prend des décisions aux sessions qu'elle tient tous les deux ou trois ans.

Le Comité permanent: <http://www.cites.org/fra/com/SC/index.shtml>

Il veille à ce que les décisions de la Conférence des Parties soient appliquées entre les sessions.

Le Secrétariat: <http://www.cites.org/fra/disc/sec/index.shtml>

Il fournit une assistance à toutes les parties prenantes (Parties et autres organes directeurs) pour qu'elles comprennent et appliquent la Convention et les décisions prises par la Conférence des Parties.

Les comités techniques

Ces comités ont été spécialement constitués pour prendre en charge les aspects scientifiques du commerce international réglementé par la Convention:

- Comité pour les plantes <http://www.cites.org/fra/com/PC/index.shtml>
- Comité pour les animaux <http://www.cites.org/fra/com/AC/index.shtml>
- Comité de la nomenclature <http://www.cites.org/fra/com/NC/index.shtml>

Qui en fait partie?

Les représentants régionaux: il y en a 10 au Comité pour les plantes et 10 au Comité pour les animaux. (Il n'y en a pas au Comité de la nomenclature, qui ne compte que deux membres: un pour les plantes et un pour les animaux). Les représentants régionaux sont les membres réguliers des comités.

Chaque membre a un suppléant. Il y a donc également 10 membres suppléants au Comité pour les plantes et 10 au Comité pour les animaux.

Les représentants régionaux et les régions CITES

La CITES divise le monde en six régions:

- **Afrique:** 52 Parties, 2 représentants
- **Amérique centrale et du Sud et Caraïbes:** 31 Parties, 2 représentants
- **Amérique du Nord:** 3 Parties, 1 représentant
- **Asie:** 32 Parties, 2 représentants
- **Europe:** 44 Parties, 2 représentants
- **Océanie:** 7 Parties, 1 représentant
- **Total:** 169 Parties, 10 représentants au Comité pour les plantes et 10 au Comité pour les animaux

Qui peut devenir représentant régional?

En principe, toute personne associée à la CITES. Cependant, les représentants sont habituellement des membres des autorités scientifiques ou des personnes travaillant avec elles.

Ce sont des personnes, et non des pays, qui sont élues – principalement sur la base de leur *curriculum vitae* ou de leur expérience professionnelle.

Comment devient-on représentant régional?

En étant élu par la Conférence des Parties, avec l'appui de sa région.

Comment se passe l'élection?

Les candidats doivent être présentés longtemps à l'avance, avec l'appui des autorités CITES de leur pays.

Lors d'une réunion régionale, la région retient ses candidats à la représentation régionale – membres réguliers et suppléants – parmi les postulants. La ratification finale et l'élection formelle des représentants régionaux aux deux comités est l'apanage de la Conférence des Parties.

Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes: http://www.cites.org/fra/disc/AC_PC.shtml

Ces comités de spécialistes ont été établis à la sixième session de la Conférence des Parties (Ottawa, 1987) pour combler les lacunes dans les connaissances spécialisées, biologiques et autres, sur les espèces d'animaux et de plantes qui sont soumises (ou pourraient l'être à l'avenir) aux contrôles CITES sur le commerce. Leur rôle est de fournir un appui technique à la prise de décisions sur ces espèces. Les deux comités ont un mandat similaire, énoncé dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13), annexe 2:

<http://www.cites.org/fra/res/11/11-01R13.shtml>

Quelles sont leurs tâches?

- ils entreprennent des examens périodiques des espèces inscrites aux annexes CITES afin d'en garantir le classement approprié dans les annexes CITES;
- ils donnent un avis lorsque certaines espèces font l'objet d'un commerce non durable et recommandent des mesures correctives (dans le cadre le processus appelé "étude du commerce important");
- ils préparent des projets de résolutions sur les questions touchant aux animaux et aux plantes pour examen par la Conférence des Parties; et
- ils remplissent toute autre fonction qui pourrait leur être confiée par la Conférence des Parties ou le Comité permanent. http://www.cites.org/fra/disc/AC_PC.shtml

Autres fonctions des comités

L'une des tâches du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes est de préparer des répertoires régionaux pour les six régions CITES. Ces répertoires incluent les zoologistes et les botanistes spécialistes des espèces CITES dans chaque Partie. Les répertoires régionaux de spécialistes des plantes peuvent être consultés sur le site web de la CITES: http://www.cites.org/fra/disc/AC_PC.shtml

Quand les comités se réunissent-ils?

Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes se réunissent deux fois entre les sessions de la Conférence des Parties. Ils font rapport à la Conférence des Parties à ses sessions et il fournissent, sur demande, des avis au Comité permanent entre ces sessions. Le Secrétariat CITES donne d'autres informations à ces sessions:

- au Comité pour les animaux: <http://www.cites.org/fra/com/AC/index.shtml>
- au Comité pour les plantes: <http://www.cites.org/fra/com/PC/index.shtml>

Les membres des comités sont-ils égaux?

Tous les membres des comités sont égaux sauf le président et le vice-président, qui sont élus par les membres régionaux des comités.

Qui sont les représentants régionaux actuels?

Le site web de la CITES donne la liste à jour des membres et des suppléants des deux comités ainsi que leurs coordonnées.

- pour le Comité pour les animaux: <http://www.cites.org/fra/com/AC/member.shtml>
- pour le Comité pour les plantes: <http://www.cites.org/fra/com/PC/member.shtml>

Fonctions et obligations des membres des comités scientifiques

Les fonctions et les obligations des membres des comités scientifiques, ainsi que de nombreux aspects du fonctionnement et des méthodes de travail de ces comités, figurent dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13). <http://www.cites.org/fra/res/11/11-01R13.shtml>

Les représentants régionaux et les candidats à ce poste devraient bien connaître cette résolution.

Dans l'annexe 2 de cette résolution, la Conférence des Parties:

DECIDE que les tâches des membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et de leurs suppléants seront les suivantes:

- a) chaque membre devrait collaborer avec son suppléant sur le travail à faire entre les sessions de son Comité;**

Les représentants sont souvent surchargés de travail. Les suppléants peuvent fournir une assistance essentielle afin qu'ensemble, ils puissent accomplir correctement les tâches de représentation pour lesquelles ils ont été élus.

- b) chaque membre devrait assurer une communication régulière avec les Parties de sa région;**

Les représentants doivent savoir quels pays font partie de leur région.
<http://www.cites.org/fra/disc/parties/index.shtml>

Chaque pays devrait nommer les personnes pouvant être contactées par les comités scientifiques et en informer le Secrétariat.

Les représentants peuvent ainsi les contacter et entretenir une communication régulière.

- c) lorsqu'une région a plus d'un représentant, les représentants devraient convenir quelles Parties chacun représente. Les personnes à contacter dans ces pays devraient être identifiées. Des contacts devraient également être établis avec les pays non-Parties de la région;**

Quatre des six régions CITES ont chacune deux représentants (et deux suppléants) parce qu'elles comptent un grand nombre de pays.

Dans ce cas, il vaut mieux "diviser" la région afin que la charge de travail ne soit pas excessive et la représentation une source de stress. Les suppléants peuvent contribuer à entretenir une communication fluide entre les pays.

Cette communication devrait inclure les pays non-Parties à la CITES car il y a inévitablement un commerce avec eux.

- d) chaque membre devrait faire mieux connaître le rôle et la fonction de son Comité, son mandat et les questions intéressant la région, en recourant à des mécanismes tels que sa participation à des séminaires ou à des réunions connexes organisées par le Secrétariat et par d'autres organisations au niveau régional ou sous régional;**

Les représentants devraient profiter de chaque occasion pour informer les pays de leurs activités de représentation; cela leur permettrait de faciliter et d'améliorer le travail qu'ils font pour la CITES.

Le Secrétariat organise souvent des séminaires et des réunions pouvant aboutir à une coordination régionale sur place. Les représentants devraient être conscients de ces opportunités et en faire périodiquement la demande au Secrétariat.

Souvent, les autorités CITES de chaque pays travaillent avec d'autres conventions ou sont en charge d'autres obligations internationales. Ces activités peuvent être de bonnes occasions de coordonner diverses questions, notamment celles traitées par la CITES.

- e) *avant une session du Comité, les membres devraient informer et consulter les Parties de leur région sur l'ordre du jour et sur les questions touchant spécifiquement les pays de la région;*

<http://www.cites.org/fra/com/AC/index.shtml>

et

<http://www.cites.org/fra/com/PC/index.shtml>

Les sessions des comités sont des moments clés pour la coordination et la représentation régionales. Les représentants doivent s'y préparer avec un intérêt particulier et un programme de travail spécifique pour optimiser leur capacité de représentation aux sessions.

Ils devraient contacter rapidement leurs pays au sujet de l'ordre du jour des sessions pour leur demander leur opinion et des suggestions.

Quand les représentants arrivent aux sessions avec des opinions acceptées par consensus ou ayant, au moins, été discutées avec les pays, les sessions sont plus efficaces et l'application de la Convention dans la région s'en trouve renforcée.

- f) *les membres devraient soumettre à chaque session de leur Comité un rapport écrit couvrant la période précédente;*

Les rapports régionaux aux comités sont symptomatiques de la santé des aspects scientifiques de la CITES dans chaque région. Ils sont des indicateurs de la capacité des scientifiques d'assumer le travail qui leur est confié par la Conférence des Parties et par le Comité permanent.

Les représentants devraient s'employer à réunir les informations pertinentes dans leur pays sur le travail assigné aux comités et préparer des rapports présentant ces activités.

Les rapports régionaux sont inscrits à l'ordre du jour des sessions des comités, où ils sont présentés par les représentants.

- g) *les membres devraient informer les Parties de leur région des résultats de chaque session de leur Comité;*

Informers les pays est un élément important de la coordination et de la représentation régionales. Aux sessions, des décisions sont prises et des tâches adoptées, qui sont importantes pour les pays impliqués.

Les représentants doivent les informer des résultats de ces sessions et coordonner l'action collective menée pour accomplir le travail affectant l'ensemble ou une partie de la région.

- h) *les membres qui ne peuvent pas participer à la session de leur Comité doivent en informer les suppléants suffisamment à l'avance; et*

Il est rare que les capacités de travail des suppléants soient pleinement utilisées. Déléguer des responsabilités et des tâches quand les membres ne peuvent pas les accomplir garantit la réalisation effective du travail de représentation. C'est très important quand il s'agit de participer aux sessions des comités.

- i) *les membres devraient communiquer à leurs successeurs toutes les informations pertinentes sur les activités dans leur région;*

Lorsque le mandat d'un membre s'achève, il est souvent remplacé par son ancien suppléant; il est censé connaître de nombreux aspects de la représentation régionale alors que ce n'est pas toujours le cas.

Le représentant régional sortant devrait faciliter la transition avec le nouveau membre en lui fournissant autant d'informations pertinentes que possible et en lui faisant les recommandations pratiques résultant de son expérience à ce poste.

Quelles autres questions peuvent intéresser les représentants régionaux?

Là encore, la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13) donne une orientation générale.

<http://www.cites.org/fra/res/11/11-01R13.shtml>

Outre les activités susmentionnées, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes remplissent des fonctions lorsque la coordination et la représentation régionales sont particulièrement importantes.

Certaines de ces activités sont permanentes, d'autres pas.

Parmi les activités permanentes, il y a :

- l'examen des espèces affectées de façon importante par le commerce; et
- l'examen périodique des espèces inscrites aux annexes CITES.

Dans le premier cas, il est très important que les Etats de l'aire de répartition des espèces examinées soient impliqués dans le processus. Ils doivent être conscients des engagements que cela implique et des conséquences qui peuvent en résulter pour le commerce et la gestion des espèces dans les pays concernés.

Les représentants régionaux ont un rôle essentiel à jouer pour faire mieux comprendre ce processus, en assurant la coordination entre les pays et le Secrétariat.

Appui et besoins (en particulier pour les nouveaux membres)

De quoi les représentants régionaux ont-ils besoin pour faire leur travail?

D'une volonté de fer, de persuasion et de persévérance!

Mais avant tout... *d'appui*.

Un appui... de qui?

Principalement de leur propre pays: de leur employeur, des autorités CITES en général, des institutions assumant cette responsabilité. En bref, des personnes qui ont présenté leur candidature à l'élection et les ont appuyés.

(Mais aussi de leurs collègues et des institutions d'autres pays.)

Besoins spécifiques des représentants régionaux

La représentation de la région n'est qu'une des nombreuses tâches devant être accomplies dans le contexte de la CITES ou dans d'autres domaines professionnels, de sorte que les besoins fondamentaux sont les mêmes que pour toute autre activité liée à ce travail.

Que faut-il?

Du temps: Les représentants doivent réserver une partie du temps qu'ils consacrent normalement à leur travail à des tâches liées à la coordination et à la représentation régionales. Entre 10 et 20% suffisent sans doute pour faire du bon travail mais il y a un minimum nécessaire.

Des matériels: Les outils nécessaires pour le travail de coordination, en particulier pour la communication, ne sont pas toujours disponibles: un fax et un minimum de connexion à Internet. (Ce qui n'est pas de la responsabilité des représentants.)

Eventuellement, des voyages: La coordination et la représentation régionales nécessitent parfois de se déplacer pour garder le contact avec les pays représentés. Il faut aussi participer aux sessions, aux séminaires, etc., importants pour la région.

Un appui financier: Tout ce qui précède requiert un appui financier, dont l'absence peut entraver sérieusement le travail de représentation. Il est indispensable que les pays des représentants s'en rendent compte.

Qui en est responsable?

La résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13) recommande que:

les candidats proposés pour représenter les régions devraient être parrainés par leur gouvernement afin de pouvoir bénéficier, dans toute la mesure possible, des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

La principale contribution attendue des représentants est leur volonté, leur capacité de travail et leur engagement. Tout le reste, indiqué plus haut, est de la responsabilité du pays qui a présenté et soutenu son candidat.

Si ces éléments manquent, le représentant ne sera pas en mesure d'accomplir ses tâches correctement. Il est essentiel pour les pays, en particulier ceux à économie émergente, qui, en tant que pays de production, sont souvent les plus importants dans le commerce CITES, d'assumer la responsabilité d'apporter un réel soutien à leurs représentants régionaux.

Sources d'informations

Qu'est-ce qui pourrait encore aider les représentants régionaux à accomplir leur mission?

Pour l'essentiel: des informations.

Où trouver ces informations et comment y accéder?

Actuellement, le Secrétariat CITES est certainement la principale source des informations de base pour les représentants régionaux et les pays.

Le site web de la CITES (<http://www.cites.org>) fournit une grande partie des informations nécessaires dans les trois langues de travail de la Convention:

- en français: <http://www.cites.org/fra/index.shtml>
- en anglais: <http://www.cites.org>
- en espagnol: <http://www.cites.org/esp/index.shtml>

Ce site est organisé de manière claire et est très facile à utiliser; il est donc recommandé de l'utiliser pour explorer les activités de la Convention. Il contient en outre une moisson d'informations et des liens vers d'autres sources intéressantes.

La page d'accueil a même une rubrique *Liens utiles!!* Cette rubrique renvoie:

- aux autres conventions environnementales
- aux autorités CITES
- aux institutions de l'ONU
- aux autres sites pertinents

Ses références incluent les éléments suivants:

- PNUE-WCMC – <http://www.unep-wcmc.org>: Entre autres choses, base de données sur les espèces CITES et, surtout, tenue des données sur le commerce avec libre accès aux informations sur le commerce des espèces CITES (base de données sur le commerce CITES)
- TRAFFIC – <http://www.traffic.org>
- Guide d'identification CITES (organe de gestion CITES du Canada) – http://www.cws-scf.ec.gc.ca/enforce/species_e.cfm en anglais et français
- OIPC-Interpol – Organisation internationale de police criminelle – <http://www.interpol.int> en anglais, arabe, espagnol et français
- UICN – Union mondiale pour la nature – <http://www.iucn.org>
- Convention sur la diversité biologique (CDB) – <http://www.biodiv.org/default.shtml>

Et bien d'autres encore ... (**Liste à compléter durant la session**).